Les podcasts INSHEA
“Paroles d’inclusion” Épisode 1

**Frédéric Reichhart parle
d'accessibilité**

[ Transcript de l’interview 2](#_Toc65048854)

[- Comment émerge la notion d’accessibilité ? 2](#_Toc65048855)

[- Quelle définition proposez-vous de l'accessibilité ? 4](#_Toc65048856)

[- Comment se met-elle en œuvre ? 5](#_Toc65048857)

[- Y a-t-il des conceptions universelles de l'accessibilité ? 7](#_Toc65048858)

[- Le dernier chapitre de votre livre évoque la visibilité de l'accessibilité. En quoi est-elle importante ? 8](#_Toc65048859)

[ Glossaire 12](#_Toc65048860)

[ Référence de l’ouvrage 12](#_Toc65048861)

# Transcription de l’interview

Voix off :

- Bonjour, vous écoutez « Paroles d'inclusion », un podcast du service des publications de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés. Ce podcast est l'interview d'une autrice ou d'un auteur dont l'ouvrage porte sur l'école et/ou la société inclusive. Il est animé par Dimitri Afgoustidis, directeur des collections.

Aujourd'hui, nous donnons la parole à : **Frédéric Reichhart**.

Dimitri Afgoustidis :

- Bonjour Frédéric Reichhart. Vous êtes maître de conférences en sociologie habilité à diriger des recherches et vous exercez au sein de l'INSHEA à Suresnes. Vous travaillez sur le handicap dans l'espace francophone et sur l'évolution sociologique de l'accessibilité. Vous êtes membre du [Grhapes](#_Glossaire)\*, le laboratoire de recherche de l’INSHEA. Vous venez de publier un ouvrage intitulé *[Du handicap à l'accessibilité vers un nouveau paradigme](#_Glossaire)*.

## - [Comment émerge la notion d’accessibilité ?](#émerge)

Frédéric Reichhart :

- Je crois que la réponse à cette question est dans le titre de l'ouvrage : de l'accessibilité au handicap. J'ai choisi ce titre parce que pour moi, effectivement, il montre un passage et puis une évolution.

Je crois que globalement, l'accessibilité est liée à l'évolution conceptuelle du handicap et donc à une nouvelle manière de concevoir le handicap et la place qui lui est accordée dans la société. D'une part, il y a la relégation des modèles biomédicaux et fonctionnels. Je pense au modèle de la [CIH](#_Glossaire)\* et le modèle de [Wood](#_Glossaire)\*, qui sont intéressants mais qui ont été critiqués notamment par leur absence de prise en compte de l'environnement et parce que trop axés sur les manques des individus. Donc d'une part, il y a cette relégation des modèles et, dans cette relégation des modèles, on assiste à une transformation de ce qu'on appelle la réadaptation sociale - les années 60-70 - et la réhabilitation qui va amener des nouveaux concepts, des nouveaux principes comme l'intégration, l'inclusion, « l'accès à » et puis la participation sociale.

Il y a également un deuxième point intéressant qui explique cette émergence de la notion d'accessibilité. En complément de la relégation des modèles biomédicaux, c'est l'avènement de modèles sociaux environnementaux comme la [CIF](#_Glossaire)\*, qui est soutenue par l’[OMS](#_Glossaire)\*, ou encore des modèles comme celui du processus de production du handicap, le PPH, que soutient Patrick [Fougeyrollas](#_Glossaire)\*. Ces deux nouveaux modèles vont accorder une nouvelle place à l'environnement. Ce qui fait que, ce qui détermine le handicap, ce n'est pas une caractéristique individuelle ; ce n'est pas un dysfonctionnement corporel et fonctionnel ; ce n'est pas une déviance comportementale. Mais, ce qui définit et détermine le handicap, ça va être plutôt une interaction. Je dirais même plus, un ajustement manqué entre l'individu et l'environnement. Et, dans ce cadre-là, dans cette évolution-là, on voit que l'environnement devient un facteur essentiel dans la production du handicap. Je dirais même plus, dans la mise en place, dans la fabrication de situations de handicap.

Autrement dit, l'environnement peut être modelé, transformé, aménagé, façonné en fonction des individus et donc devenir accessible.

Dimitri Afgoustidis :

## - [Quelle définition proposez-vous de l'accessibilité ?](#Quelle)

Frédéric Reichhart :

- Je crois que c'est toujours difficile de poser une définition d'un concept ou d'un objet d'étude parce que la définition peut être trop réductrice ou elle peut être enfermante. J'apprécie beaucoup l'idée d'une définition plurielle ou alors large, c'est à dire qui permet en tout cas de situer les éléments ou de baliser l'objet de recherche, de tracer ses frontières mais qui reste flexible et qui permet la réflexion. La définition que je proposerais de l'accessibilité serait la suivante : je crois que c'est un processus. Un processus qui résulte de l'ajustement réussi entre l'individu et l'environnement afin qu'il puisse aller et faire, en d'autres termes, pour qu'il puisse participer socialement.

À ce socle, on peut également ajouter des visées. On peut y ajouter, par exemple, la justice et l'égalité. On peut dire effectivement que c'est aller et faire comme les autres. On peut également y ajouter l'autonomie, c'est à dire c'est aller et faire, mais seul. Aller et faire le plus autonome possible, aller et faire avec le moins d'intervention ou d'assistance possible.

Par contre, je pense qu'il est important de ne pas confondre autonomie et accessibilité. Je crois que conceptuellement, il peut y avoir accessibilité sans avoir autonomie. Par contre, les revendications sociales vont combiner légitimement les deux. Aujourd'hui, il y a, pour moi, une revendication d'une accessibilité autonome. Je m'explique par un petit exemple. Vous allez voir dans la rue fréquemment devant les commerces des petites sonnettes qui sont situées près des portes d'entrée. Lorsqu'une personne handicapée veut accéder au commerce, elle doit appuyer sur la sonnette qui appelle le gérant, le propriétaire ou le vendeur qui va venir aider la personne à accéder dans le magasin avec une rampe ou d'autres moyens. Pour moi, ici, il y a accessibilité. Mais il n'y a pas forcément autonomie puisque la personne, elle va être aidée, assistée par une personne humaine. Donc, c'est pour moi un exemple qui montre effectivement qu'il ne faut pas confondre accessibilité et autonomie, même si finalement, dans les revendications en tout cas sur le terrain, d'un point de vue pragmatique, les deux se rejoignent, alors que d'un point de vue conceptuel, on est vraiment sur deux registres qui sont différents.

Dimitri Afgoustidis :

## - [Comment se met-elle en œuvre ?](#comment)

Frédéric Reichhart :

- Je pense que pour comprendre la mise en œuvre de l'accessibilité, il faut bien la prendre en compte à différents niveaux. Il y a trois niveaux d'analyse.

Je pense que le premier niveau d'analyse, c'est le niveau macro. Et ce niveau macro se compose de l'ensemble des politiques publiques, du cadre légal et juridique qui donne des informations sur la mise en œuvre de l'accessibilité. Ce cadre légal se compose essentiellement d'obligations et de normes qui sont définies dans plusieurs textes législatifs et différentes lois. Je pense qu'un des biais de ce niveau macro et de ce cadre légal, c'est qu’il se compose d'obligations et de normes. Ce qui fait que l'accessibilité est souvent considérée comme une contrainte alors qu’elle pourrait être considérée comme une opportunité. À ce niveau-là, je considère finalement l'accessibilité comme une partition. Je m'explique : pour moi, le cadre légal et juridique constitue une partition qui va déterminer comment l'accessibilité se met en œuvre dans la société.

Après ce niveau micro, il y aurait un deuxième niveau. Il y aurait le niveau meso. Là, on n'est pas sur la partition, mais on est plutôt sur l'orchestre. De quoi se compose l'orchestre qui va jouer la partition de l'accessibilité ? Finalement, on est sur des dispositifs, sur des acteurs qui vont être en charge de mettre en œuvre l'accessibilité. On remarque très clairement qu'il y a un focus sur les communes. Les communes vont être essentiellement mobilisées dans la mise en œuvre de l'accessibilité. Je pense par exemple aux conseils communaux d'accessibilité. Mais je pense aussi aux [ERP](#_Glossaire)\* puisqu'aujourd'hui, il y a une grande partie de la mise en œuvre de l'accessibilité qui va s'imposer au niveau des établissements recevant du public.

Je passe maintenant au troisième niveau. Je reviens de nouveau au niveau micro. Donc, il y a effectivement un niveau macro, il y a un niveau meso et puis, il y a un niveau micro. Pour moi, ce niveau micro, il se compose de ce que j'appelle des facilitateurs. C'est à dire des conditions qui viennent faciliter la mise en œuvre de l'accessibilité. Je proposerais trois types de facilitateurs. Certains sont technologiques. Je peux faire référence à la domotique, technologie ou matériel. Il peut y avoir des fauteuils, des GPS, des prothèses, bref, différents matériels qui permettent l'accessibilité. Il y a également des facilitateurs qui sont humains. J'en ai parlé précédemment. Ça peut être effectivement l'accueil d'une personne handicapée dans un magasin, un musée, un restaurant. Mais, ça peut être aussi une assistance pour l'accompagnement plus physique. Et puis, il y a également des facilitateurs qui sont architecturaux. Et là, on est sur l'aménagement physique de l'espace. La mise en œuvre de l'accessibilité, elle va passer par la combinaison de ces trois types de facilitateurs. Il va falloir, pour réaliser l'ajustement entre l'individu et l'environnement, mobiliser, convoquer, combiner en tout cas les facilitateurs nécessaires pour que la personne puisse aller à l'endroit et y réaliser l'activité.

Dimitri Afgoustidis :

## - [Y a-t-il des conceptions universelles de l'accessibilité ?](#conceptions)

Frédéric Reichhart :

- Je pense que pendant longtemps, et historiquement, on a pensé l’accessibilité par rapport aux besoins des personnes handicapées et uniquement des personnes handicapées. D'abord, on a pensé effectivement l'accessibilité par rapport aux besoins des personnes en fauteuil, ou alors des personnes à mobilité réduite. Et puis progressivement, on y a englobé, on y inclut tous les types de handicaps, même si je trouve que l’on oublie parfois certains types de handicaps comme, par exemple, le handicap invisible ou le handicap mental. Si je me réfère à la loi - par exemple du 11 février 2005 - on se rend compte qu'il y a très peu de références au handicap mental ou aux personnes qui ont des troubles psychiques. Et progressivement, on voit que cette question de l'accessibilité, elle va ne plus concerner uniquement les handicapés, mais elle va concerner tout le monde. Autrement dit, elle va se déplacer vers les besoins de tous, y compris les besoins des personnes handicapées. C'est à dire que, quand on va commencer à concevoir des produits et des équipements, dans la logique d'ajustement individu-environnement, on ne va plus partir uniquement des besoins des personnes handicapées, mais on va partir des besoins de tous. Ce qui fait que, dans ce qu'on appelle la conception universelle, on va partir d'un utilisateur qui n’est pas moyen, pas standard, pas valido-centré. On part d'un utilisateur et des éléments fonctionnels et capacitaires qu'il doit mobiliser pour aller à un endroit et y réaliser des activités. On comprend que chaque activité qu'on réalise ou chaque endroit où on va aller va nécessiter des mobilisations fonctionnelles qui sont spécifiques. Quand on voyage ça va demander effectivement des mobilisations fonctionnelles au niveau du repérage de l'espace, du portage de bagages, d'une dimension relationnelle et communicationnelle. Quand on va, par exemple, au musée, il faut que chaque visiteur puisse se repérer et se déplacer dans l'espace. Il faut qu'il puisse lire les cartels, regarder les objets qui sont présentés et qu'il puisse comprendre les œuvres. Autrement dit, à chaque fois, un ensemble de mobilisations fonctionnelles qui s'appuient effectivement sur des capacités cognitives et fonctionnelles qu'il faut mobiliser. Du coup, quand on parle de conception universelle, on voit que l'accessibilité, elle évolue et elle amène un autre concept qui fait référence au confort et à la qualité d'usage. C'est à dire que concevoir des produits pour tous va permettre de déplacer la question de l'accessibilité vers la notion de confort et de qualité d'usage. On se rend compte ici que, finalement, l'accessibilité va évoluer. L'accessibilité qui autrefois permettait la participation sociale des personnes handicapées, va évoluer vers une notion de confort et de qualité d'usage qui permet à chaque utilisateur de mieux profiter effectivement de l'activité et de l'endroit où il est.

Dimitri Afgoustidis :

## - [Le dernier chapitre de votre livre évoque la visibilité de l'accessibilité. En quoi est-elle importante ?](#dernier)

Frédéric Reichhart :

- Je pense que la question de la visibilité et de l'accessibilité est un point qui est très important et c'est souvent un point qui, malheureusement, est négligé. Je dis souvent : c'est un petit peu l'enjeu oublié de l'accessibilité. Je pense que rendre accessible est une première étape qui doit forcément s'accompagner de la promotion de ce qui est accessible. Rendre accessible est une première étape qui doit s'accompagner de promouvoir et rendre visible ce qui est accessible, et pour qui cela est accessible. Je prends un exemple : si vous ouvrez un restaurant et que vous ne communiquez pas sur son ouverture et ce qu'il propose, vous n’aurez pas de clients. Il faut bien savoir que le lieu existe pour s'y rendre. Je pense que c'est pareil pour l'accessibilité. Il faut informer de l'accessibilité pour que les personnes puissent effectivement se rendre dans cet espace-là. Il y a pas mal d'actions qui vont dans le sens de cette visibilité-là et de cette promotion de l'accessibilité. Réglementairement, vous avez depuis 2-3 ans un registre d'accessibilité pour les ERP qui doit être mis à disposition du public. Depuis maintenant presque une vingtaine d'années, vous avez pas mal de labels et de pictogrammes qui informent de l'accessibilité de lieux et d'activités. Autrefois, vous aviez ce que j'appelle le réseau, c'est à dire les personnes entre elles qui discutaient et qui se partageaient ce qu'on appelait les bons tuyaux. Qui disaient voilà, là, il y a effectivement une station de ski, il y a un restaurant qui est accessible, un hôtel à cet endroit-là. Ils ne sont pas mal, ils sont chouettes et ainsi de suite. Donc, on avait effectivement là aussi un réseau de personnes qui s'échangeaient ces bons tuyaux. Aujourd'hui, avec les progrès de la technologie, vous avez pas mal d'applications smartphones qui existent et qui permettent aux personnes de mutualiser et de partager leur expérience par rapport à l'accessibilité. Ça veut dire que l'utilisateur quotidien de l'accessibilité qui vit l'accessibilité - ou l'inaccessibilité - au quotidien peut devenir producteur d'informations vis-à-vis de l'accessibilité. Donc, il peut collecter une information, la partager avec d'autres personnes pour les informer de l'accessibilité pour qu’elles puissent en faire bon usage. Donc là, on voit très clairement qu'il y a tout un courant qui se développe autour de cette visibilité de l'accessibilité et qui part vraiment, je dirais, du terrain et qui répond vraiment à des besoins de savoir ce qui est accessible sur le terrain.

Dimitri Afgoustidis :

* Merci Frédéric Reichhart.

Frédéric Reichhart :

- Merci beaucoup à vous de m’avoir reçu. C'était un vrai plaisir de répondre à vos questions, et puis de parler d'un sujet qui m'est cher : l'accessibilité.

Dimitri Afgoustidis :

- Je rappelle le titre de votre ouvrage publié aux Éditions de L'INSHEA : *Du handicap à l'accessibilité vers un nouveau paradigme*.

Voix off :

- C'était « Paroles d'inclusions », un podcast de l’INSHEA. Merci à chacune et à chacun pour votre écoute. On se retrouve le mois prochain. Notez dès à présent la date dans votre agenda pour ne pas l'oublier ou abonnez-vous. À très bientôt.

\* Les mots suivis d’une \* font l’objet de précisions dans le glossaire joint.

**Podcast mis en ligne le 2 mars 2021.**

# Glossaire

[**CIF**](#CIF) : Classification internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé publiée (en anglais) par l’OMS en 2002.

[**CIH**](#CIH) : Comité interministériel du Handicap

[**ERP**](#ERP) : établissements recevant du public

[**Fougeyrollas**](#Fougeyrollas) Patrick : Anthropologue spécialisé dans l’étude du phénomène de construction sociale du handicap. La CIF est très proche de ses travaux.

[**Grhapes**](#Grhapes) : Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité, les pratiques éducatives et scolaires

[**OMS**](#OMS) : Organisation mondiale de la Santé

[**Wood**](#Wood)Philip : Docteur, Université de Manchester, dont les travaux constituent le fondement de la International Classification of Impairments, Disabilities and Handicaps publiée par l’OMS en 1980.

# Référence de l’ouvrage

*F. Reichhart,* [*Du handicap à l'accessibilité vers un nouveau paradigme*](#du) *INSHEA/Champ social, 2020. ISBN : 978-2-36616-086-4*

Retrouvez les podcasts de l’INSHEA sur : <https://www.inshea.fr/fr/ressource/podcasts>